

RECLAMATIONS INTERNATIONALES

Depuis 1945, le Ministère poursuit activement son programme de réclamations en réparation de divers préjudices subis par nombre de ressortissants canadiens dans plusieurs pays étrangers. Depuis la clôture des travaux de la commission des réclamations de guerre en 1959, le Ministère s'est attaqué à la négociation de nombreuses réclamations nées de préjudices subis par nombre de nos concitoyens suite à la mise en oeuvre de diverses mesures de nationalisation décrétées notamment dans divers pays communistes.

Depuis cette époque, le Ministère a conclu des accords de règlement forfaitaires avec la Hongrie en 1970, la Roumanie et la Pologne en 1971, avec la Tchécoslovaquie en 1973, Cuba en 1980, la République Populaire de Chine en 1981 et enfin avec la Bulgarie en 1982.

Le Bureau des affaires juridiques concentre actuellement ses efforts sur le règlement des réclamations à l'égard de la Yougoslavie et de l'Allemagne de l'Est. A ce jour deux séries de consultations techniques préparatoires à la négociation d'un accord forfaitaire de règlement final se sont tenues avec les représentants de ces pays.

Le Bureau poursuit également ses efforts pour le règlement de notre réclamation avec l'URSS pour les pertes encourues par la mort des 8 citoyens Canadiens lors de l'attaque aérienne du Boeing 747 de la Korean Airlines en septembre 1983. A cet égard, le gouvernement canadien continue d'insister auprès de l'URSS pour que s'ouvrent des pourparlers.